



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 18 MAI 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Ville de Cesson-Sévigné

La commission de sélection professionnelle au grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 09h00.

Composition de la commission :

Président : Christèle REGNAULT

Personnalité qualifiée : Anne GESLOT

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Laurence BILLABERT

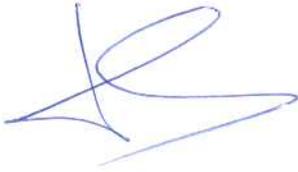
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d'Éducateur des Activités Physiques et Sportives :

Arnaud GUERIN

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Christèle REGNAULT	Anne GESLOT	Laurence BILLABERT
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 18 MAI 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Ville de Cesson-Sévigné

La commission de sélection professionnelle au grade d' Assistant d'enseignement artistique s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 09h30.

Composition de la commission :

Président : Christèle REGNAULT

Personnalité qualifiée : Marie PELLETIER

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Laurence BILLABERT

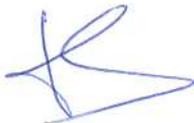
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d' Assistant d'enseignement artistique :

Virginie BLAIS

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Christèle REGNAULT	Marie PELLETIER	Laurence BILLABERT
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 18 MAI 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales
1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Vitré Communauté

La commission de sélection professionnelle au grade d' Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 10h00.

Composition de la commission :

Président : Christèle REGNAULT

Personnalité qualifiée : Marie PELLETIER

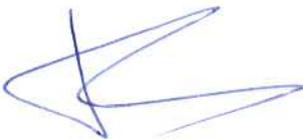
Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Véronique MARIVIN

Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017. Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d' Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe :

- Cecile BAUDON

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Christèle REGNAULT	Marie PELLETIER	Véronique MARIVIN
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :
Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE SESSION DU 18 MAI 2017

EHPAD / Résidence La Parentèle à Dol de Bretagne

La commission de sélection professionnelle au grade d' Auxiliaire de soins principal 2ème classe s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 10h30.

Composition de la commission :

Président : Christèle REGNAULT

Personnalité qualifiée : Anne-Marie TILY

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Aurélie ROUENNIER

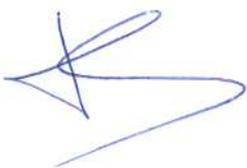
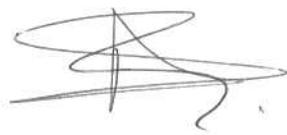
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d' Auxiliaire de soins principal 2ème classe :

- Puscilla HARDY - MENARD

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Christèle REGNAULT	Anne-Marie TILY	Aurélie ROUENNIER
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 18 MAI 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne

La commission de sélection professionnelle au grade d' Adjoint administratif principal 2ème classe s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 09h30.

Composition de la commission :

Président : Laurent ZAM

Personnalité qualifiée : Stéphane DORE

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Roland DECAUDIN

Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017.

Après étude du dossier et audition du candidat, la commission déclare l'agent figurant sur la liste ci-dessous, apte à être intégré au grade d' Adjoint administratif principal 2ème classe :

PUJAS Lucie

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Laurent ZAM	Stéphane DORE	Roland DECAUDIN
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION
PROFESSIONNELLE
SESSION DU 18 MAI 2017**

CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne

La commission de sélection professionnelle au grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 10h00.

Composition de la commission :

Président : Laurent ZAM

Personnalité qualifiée : Stéphane DORE

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Roland DECAUDIN

Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017.

Après étude du dossier et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, aptes à être intégrés au grade de Professeur d'enseignement artistique de classe normale :

- CONSTANT Delphine
- GOMEZ Benjamin
- GRAILLOT - LANNUZEL Marie-claire
- LEBRUN Karine

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Laurent ZAM	Stéphane DORE	Roland DECAUDIN
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - E-mail : contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉLECTION PROFESSIONNELLE SESSION DU 18 MAI 2017

Ecole européenne supérieure d'art de Bretagne

La commission de sélection professionnelle au grade d' Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe s'est réunie le 18 mai 2017. La séance a été ouverte à 14h00.

Composition de la commission :

Président : Laurent ZAM

Personnalité qualifiée : Stéphane DORE

Fonctionnaire appartenant au moins à la même catégorie : Roland DECAUDIN

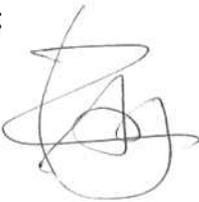
Les candidats ont été invités à se présenter devant la commission par courrier en date du 02 mai 2017.

Après étude du dossier et audition des candidats, la commission déclare les agents figurant sur la liste ci-dessous, aptes à être intégrés au grade d' Assistant d'enseignement artistique principal 2ème classe :

- KERNFELS Fabien - Ariimoana

Fait à Thorigné-Fouillard, le 18 mai 2017

Les membres de la commission :

Laurent ZAM	Stéphane DORE	Roland DECAUDIN
Signature : 	Signature : 	Signature : 

Affiché dans la commune / établissement le :

Publié sur le site internet de la commune / établissement le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage.